

## 1. Critères de recevabilité de la candidature

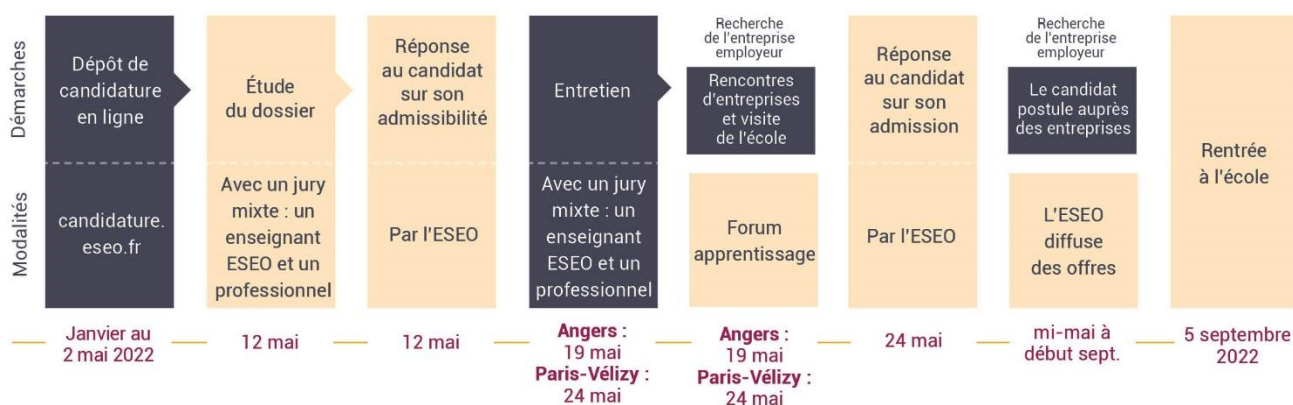
Le niveau minimum requis pour postuler est un bac+2, plus particulièrement préparant à ces diplômes :

- BTS SN (Systèmes Numériques)
- BTS TPIL (Techniques Physiques pour l'Ingénieur de Laboratoire)
- DUT GEII (Génie Electrique Informatique Industrielle)
- DUT MP (Mesures Physiques)
- DUT GTE (Génie Thermique et Energie)
- DUT INFO (Informatique)
- DUT RT (Réseaux Télécoms)
- Bachelor SNC de l'ESEO - Solutions Numériques Connectées (Titre d'établissement ESEO)
- Prépa TI de l'ESEO - Technologie et International

Les candidats préparant un autre diplôme bac+2 que ceux cités ci-dessus peuvent postuler, ils devront remplir une pièce supplémentaire dans leur dossier : **la demande de dérogation**, qui consiste à expliquer en quoi la formation suivie et l'expérience personnelle et professionnelle, justifient d'une équivalence aux prérequis des diplômes normalement admis.

## 2. Principales dates :

### Calendrier d'admission



Les dossiers sont considérés complets lorsque le règlement des frais de dossiers a été perçu. Le montant des frais de dossier est de 60 € (10 € pour les candidats justifiant du statut de boursier ; 0 € pour les étudiants ESEO).

## 3. Convocation aux entretiens (suite au jury d'examen des dossiers)

Lorsque le jury d'examen des dossiers a rendu sa décision, un email est envoyé aux candidats :

- non retenus : pour les informer de la décision.
- retenus pour :
  - les convoquer à l'entretien ou les informer de leur statut de grand admis (dispensé d'entretien) ;
  - les informer de la transmission de leur CV aux entreprises ;
  - leur adresser les accès à la plateforme des offres de contrats d'apprentissage des partenaires ESEO (Jobteaser)

## 4. Mode de sélection des candidats à l'issue des entretiens

Est retenu tout candidat jugé capable d'acquérir les compétences visées au cours de la formation (et donc d'obtenir le diplôme), tant au plan académique qu'au sein d'une entreprise. De façon à départager des candidats jugés capables, le jury établit un classement selon un ordre de préférence sur des critères de probabilité de réussite de motivation et de mérite.

La note des grands admis est basée sur leur seule note de dossier (dispensés d'entretiens).

La note des candidats reçus après entretien s'effectue comme suit :

- Le jury d'examen des dossiers produit une note sur 20 comptant pour un tiers de la note finale.
- Le jury d'entretien produit une note sur 20 comptant pour deux tiers de la note finale.

A l'issue des entretiens, le jury de sélection se réunit en vue d'harmoniser les évaluations des différents jurés d'entretien. C'est ce jury de sélection qui produit le classement des candidats retenus en attente de la signature des contrats d'apprentissage.

Le classement est établi selon l'ordre croissant des notes finales de l'ensemble des candidats grands admis et admis.

## 5. Publication du classement (après les entretiens)

Un email est envoyé à chaque candidat :

- non retenu pour l'informer de la décision ;

- retenu pour :

- l'informer de la décision (sous réserve d'obtention du diplôme requis ainsi que la signature d'un contrat d'apprentissage)

- lui transmettre un modèle d'engagement entreprise

Par ailleurs, le classement des candidats retenus par le jury de sélection est transmis aux partenaires de l'ESEO et à toute entreprise faisant une démarche auprès de l'école pour chercher un apprenti.

## 6. Admission définitive et inscription

Le cycle ingénieur sous statut apprenti est ouvert sur les campus d'Angers (Maine-et-Loire) et Vélizy (Yvelines). Chaque campus dispose de 48 places dans la formation.

Compte-tenu des 96 places disponibles à l'entrée dans la formation, nous alertons les candidats sur le fait que, bien qu'ayant été jugés aptes à suivre la formation, seuls les 48 premiers (pour chaque campus) nous ayant transmis la lettre d'engagement de l'entreprise (qui précise le choix de campus) seront définitivement inscrits\*. La date et l'heure de réception de l'email adressé à [apprentissage@eseo.fr](mailto:apprentissage@eseo.fr) fera foi. Le cas échéant, les candidats admis recevront des indications à suivre pour les démarches de signature du contrat d'apprentissage. A noter également que l'ESEO sera fermée du 22 juillet 2022 au soir au 16 août 2022 matin, mais que les e-mails seront reçus dans l'intervalle et pris en compte à la réouverture aux date et heure effectivement reçus.

## 7. Candidature à une entrée parallèle en 2<sup>ème</sup> année du cycle ingénieur en apprentissage : si bac+3

**Uniquement sur le campus d'Angers (Maine-et-Loire).**

Par défaut, la candidature est déposée en vue d'une admission en première année. Les candidats titulaires d'un bac+3 ou en cours de préparation d'un bac+3, pourront solliciter l'étude de leur candidature à une entrée en deuxième année, selon ces conditions :

- Le diplôme bac+2 préalablement acquis devra répondre aux critères de recevabilité mentionnés au point 1.
- Le candidat devra justifier que le diplôme bac+3 obtenu ou préparé justifie d'une équivalence aux acquis de première année du cycle ingénieur en apprentissage à l'ESEO (le document : « BAC+3 état des acquis » devra faire l'objet d'une argumentation en ce sens, il contient pour information le programme de 1<sup>ère</sup> année).
- Le candidat devra réaliser son EPI (expérience professionnelle internationale de 12 semaines) entre la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> année ou solliciter auprès du Responsable de cursus et du Responsable international de l'ESEO la reconnaissance d'une équivalence d'une expérience internationale réalisée pendant le cursus de 3<sup>ème</sup> année.

Les admissions suivront le même processus que celles de première année et seront accordées par le jury de sélection. Le nombre de places disponibles sera limité, puisque fonction de l'effectif de deuxième année (48 places – effectif de 2<sup>ème</sup> année déjà en place : passage des « première année » en deuxième année).

Pendant, un jury pourrait être convoqué exceptionnellement en cours d'année. Une candidature qui remplirait toutes les conditions académiques et justifierait d'un engagement entreprise pourrait alors être étudiée avant ou après la date de clôture des candidatures dans la mesure où des places sont encore disponibles en A2 pour la rentrée de septembre.

## 8. Voies de recours

Cas des candidats hors calendrier : toute candidature déposée après la date de fermeture des candidatures ne sera étudiée qu'à la condition d'avoir un engagement d'entreprise à recruter le candidat. En cas d'admission, la place dans la formation sera validée sous réserve des places encore disponibles au 1<sup>er</sup> juillet 2022 - 00h01.

Cas des candidatures non retenues par le jury de dossier : tout candidat qui n'aurait pas passé l'étape de sélection sur dossier (non convoqué à l'entretien) peut solliciter une demande d'entretien auprès du jury, à la condition d'avoir un engagement d'entreprise à le recruter. Le jury décidera alors s'il accède ou non à la demande d'entretien. En cas d'admission, la place dans la formation sera validée sous réserve des places encore disponibles au 1<sup>er</sup> juillet 2022 - 00h01.

*\*L'accès aux places dans la formation est prioritairement acquis aux candidats ayant suivi le processus réglementaire de sélection, sans voie de recours, jusqu'au 30 juin 2022.*